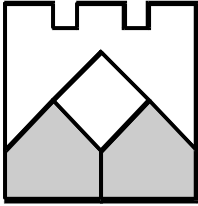


**Direction
Générale**



**Aménagement
du Territoire
Logement
Patrimoine**

DIVISION DU LOGEMENT
SERVICE « LOGEMENTS CONVENTIONNES »
rue des Brigades d'Irlande, 1

5100 JAMBES

☎ (081) 33.22.34

**PRIME A LA CREATION DE
LOGEMENTS
CONVENTIONNES**
Arrêté du Gouvernement wallon
du 21 janvier 1999

CADRE I

**A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR AVANT D'EN VOYER LE PRESENT
FORMULAIRE AU DIRECTEUR PROVINCIAL DE L'URBANISME
(voir adresses utiles)**

Identité du demandeur :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Domicile – Rue : n°

Code postal : Commune :

Situation du terrain de construction :

Rue : n°

Code postal : Commune : Commune :

Désignation cadastrale :

Permis d'urbanisme :

Date :

Références :

Délivré au nom de :

Fait à, le

Signature du demandeur,